

7° Open FIDE de Saint Jean Pla de Corts Echecs 2025 (-2400)

Règlement des tournois Classique FIDE

L'association « Saint Jean Pla de Corts Echecs » organise son 7° open FIDE d'échecs dans les locaux de « la salle polyvalente » à 9 rue des Albères, 66490 St Jean Pla de Corts.

Article 1 :

Il est constitué d'un tournoi au système suisse homologués FIDE en 6 rondes, à la cadence de 1 h + 30 s / coup.

Le tournoi est réservé aux joueurs ayant un classement inférieur à 2400 en cadence classique.

La licence A est obligatoire pour les joueurs français.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (C.04). Appariements informatiques homologués par la F.F.E. au système Suisse à l'aide du logiciel PAPI 3.3.6. . Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointé avant l'heure limite.

Article 2 :

Clôture impérative des inscriptions et des vérifications samedi 14 juin 9h45.

Ronde 1 : samedi 14 juin à 10 h 00

Ronde 2 : samedi 14 juin à 13 h 00

Ronde 3 : samedi 14 juin à 16 h 00 ou 10 minutes après le dernier match de la ronde 2

Ronde 4 : dimanche 15 juin à 9 h 30

Ronde 5 : dimanche 15 juin à 12 h 30

Ronde 6 : dimanche 15 juin à 15 h 30 ou 10 minutes après le dernier match de la ronde 5

Cérémonie de clôture : dimanche 15 juin à 18 h 30 ou 15 minutes après le dernier match de la ronde 6

Article 3 :

Les joueurs doivent être assis devant leur échiquier lors du coup d'envoi de chaque ronde. Tout retard au coup d'envoi d'une ronde est sanctionné par une défaite conformément à l'article 6.6 de la FIDE sauf si l'arbitre en décide autrement. **Les joueurs ont droit à ne pas jouer deux rondes (pas les deux dernières). La 1°absence sera ponctuée par un bye (1/2 pt), la seconde par un forfait (0 pt). Pour cela, les joueurs doivent indiquer à l'arbitre leur intention de ne pas jouer une ronde avant l'appariement de celle-ci !**

Article 4

Droits d'inscription pour le tournoi : adultes : 30 €, jeunes : 20 €. (Supp après le 11/06 de 5€)

Article 5 : L'arbitre du tournoi est M. Garcia Richard – AFO2 – licence K07415

Une commission des litiges est constituée de :

- Denis Grenier – organisateur – licence L51876
- Damien Bonte – organisateur – licence U50238
- Franck Denaclara - organisateur - licence M67567

Article 6 :

Il est rappelé aux joueurs que les téléphones portables doivent être éteints dans l'espace de jeu et ne pas être porté sur soi pendant la partie. Toute sonnerie entraînerait la perte immédiate de la partie en cours. Les joueurs sont invités à ne pas analyser leurs parties sur place. Il y aura quelques échiquiers sans pendule pour analyse proche de la buvette.

Article 7 :

Les mineurs qui participent aux tournois restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. Tout comportement nuisant à la quiétude des autres joueurs, ne respectant pas le bon déroulement des tournois, le matériel ou les locaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la compétition.

Article 8 :

Liste des prix et départages :

Le tournoi est doté au maximum de 20 prix en numéraires (si 4 joueurs par catégories) : les 3 premiers au classement général / les 1^{er} des catégories élo <1200, <1400, <1600, <1800, <2000 / les 1 et 2° des catégories Féminin – VetM, SepM et joueur local. Il a y un prix spécial attribué à une table à chaque ronde.

Ces prix ne sont pas cumulables.

Départages : Cumulatif, Buchholz, performance.

Des trophées seront distribués aux trois premiers du tournoi.

Ce tournoi fait partie du circuit du Roussillon 2025 lui-même doté de plus de 2000€ de prix. Consulter : <https://www.cdje66.org/circuit-du-roussillon-2025/>

La présence du joueur est requise lors de la cérémonie de clôture : l'organisateur conservera son prix en cas d'absence ou le donnera éventuellement à une personne désignée.

L'organisateur :

Damien Bonte



L'arbitre principal (AFO2) :

Richard Garcia



R. GARCIA

